

Lettre de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, adressée au Premier ministre, sur la nécessité d'une nouvelle politique urbaine à Paris, le 17 septembre 1974.

MON CHER PREMIER MINISTRE, =AMENAGEMENT DU TERRITOIRE = URBANISME= J'AI ETE CONDUIT A PRENDRE, AVEC LES MINISTRES INTERESSES, UN CERTAIN NOMBRE DE DECISIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE PARIS, AFIN QUE PUISSE ETRE ENGAGEE DANS LA CAPITALE UNE POLITIQUE URBAINE NOUVELLE. IL M'APPARAIT INDISPENSABLE QUE CETTE POLITIQUE SOIT DEFINIE PAR UNE ETROITE CONCERTATION ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LA VILLE DE PARIS. AUSSI, JE VOUS DEMANDE DE PRECISER AVEC LE CONSEIL DE PARIS LES GRANDS OBJECTIFS QUI DEVRONT ETRE POURSUIVIS CONJOINTEMENT PAR L'ETAT ET PAR LA VILLE, EN CE QUI CONCERNE L'AMENAGEMENT DE PARIS. A MES YEUX, CET AMENAGEMENT DOIT S'INSPIRER, EN-PARTICULIER, DE QUATRE PRINCIPES : UNE PAUSE DEVRAIT ETRE OBSERVEE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DANS PARIS, AU-COURS DES PROCHAINES ANNEES £ LA MISE EN_OEUVRE DE NOUVEAUX MOYENS POURRA ETRE NECESSAIRE A CET EFFET. =LOGEMENT= LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT QUI SERONT _ENTREPRISES DEVRONT RESPECTER, DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE, LE CARACTERE ACTUEL DES QUARTIERS DE PARIS ET MAINTENIR OU RETABLIR LA POSSIBILITE D'Y RESIDER, POUR LES DIVERSES CATEGORIES SOCIALES £ CECI IMPLIQUE QUE LA PART DES ACTIONS DE RESTAURATION SOIT ACCRUE PAR-RAPPORT AUX ACTIONS DITES DE "RENOVATION". =TRANSPORTS PARISIENS= PLUTOT QU'A DE NOUVELLES VOIES DE CIRCULATION A CARACTERE AUTOROUTIER, QUI FAVORISENT L'ACCROISSEMENT DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE, LA PREFERENCE DOIT ETRE DONNEE A DES AVENUES URBAINES AMELIORANT LES COMMODITES DE LA CIRCULATION ET L'AGREMENT DES QUARTIERS. L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DOIT EGALEMENT FAVORISER LES TRANSPORTS EN_COMMUN, PAR DES DISPOSITIFS APPROPRIES. =LOISIRS= ENFIN, UN EFFORT DOIT ETRE DEVELOPPE POUR AMELIORER LE CADRE_DE_VIE DES PARISIENS, GRACE NOTAMMENT A L'AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS ET D'ESPACES DE LOISIRS SUR LES TERRAINS RENDUS DISPONIBLES, LE LONG DU SITE DE LA SEINE ET DU SITE DES CANAUX PARISIENS EN-PARTICULIER. IL EST SOUHAITABLE QUE LA REFLEXION NOUVELLE ET L'EXAMEN CONCERTÉ QUI SERONT AINSI ENTREPRIS PERMETTENT, VERS LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE 1974, DE FIXER, DANS UN DOCUMENT CONNU DE TOUS, LES OBJECTIFS ET LES MODALITES ESSENTIELLES DE L'ACTION DE L'ETAT A L'EGARD DE L'AMENAGEMENT DE PARIS. VEUILLEZ AGREER, MON CHER PREMIER MINISTRE, L'ASSURANCE DE MES SENTIMENTS LES MEILLEURS\